



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
9 octobre 2001

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Mbayu (Cameroun)

Sommaire

Point 95 c) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement (*suite*)

Point 100 de l'ordre du jour

Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-56628 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 95 c) de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement (suite) (A/56/222-S/2001/736, A/56/306, A/56/96-E/2001/87)

1. **M. El Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les pays en développement sont très préoccupés de voir que les partenaires du développement ne semblent pas prêts à faciliter le transfert de technologie des pays développés aux pays en développement et à mettre ainsi la technologie au service du développement. La science et la technologie au service du développement constituent pourtant un des éléments les plus efficaces pour promouvoir le progrès économique mondial et le développement durable. Faute d'accès à la science et à la technologie, les pays en développement sont en retard dans ce domaine, et le fossé technologique entre les pays développés et les pays en développement est énorme.

2. Les obstacles au développement demeurent, et ils sont difficiles à surmonter. La majorité de la population mondiale vit dans la pauvreté et le sous-développement, et le développement durable semble impossible pour eux. La délégation libyenne est de plus en plus préoccupée par cette réalité pénible et s'inquiète de voir que, malgré le Plan d'action de Bangkok et le Programme d'action de La Havane, le fossé entre les pays en développement et les pays développés ne cesse de s'élargir.

3. Compte tenu de ce qui précède, du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2001/31) et de celui du Secrétaire général (A/56/96), la délégation libyenne encourage la création d'un groupe de travail à composition non limitée, chargé de préparer les travaux de la Commission avant la prochaine session de la Deuxième Commission, afin de supprimer les obstacles qui subsistent et d'assurer le bon fonctionnement de la Commission et sa participation efficace au processus de mise au point des politiques de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des sciences et de la technologie pour le développement.

4. Puisque la CNUCED est le chef de file, au sein du système des Nations Unies, de la science et la technique au service du développement, et qu'elle est un très utile outil de coordination en la matière, il conviendrait d'intégrer dans ses principaux program-

mes une dimension scientifique et technique plus marquée. La délégation libyenne salue l'initiative du réseau électronique sur la science et la technique au service du développement lancée par la CNUCED. Elle soutient la Commission de la science et de la technique au service du développement et sa participation au Sommet mondial pour le développement durable (2002) et au Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005. Elle encourage la Commission de la science et de la technique au service du développement à remplir son mandat tel qu'il figure dans la Déclaration du Millénaire et à tirer parti de toutes les expériences et de tous les outils de travail disponibles au sein du système des Nations Unies, tout en reconnaissant la nécessité pour cette commission de réunir les ressources dont elle a besoin pour remplir ses fonctions.

5. La Jamahiriya arabe libyenne est disposée à travailler de manière concertée avec tous ses partenaires afin de consolider la coopération avec la Commission de la science et de la technique au service du développement et d'accroître les ressources des pays en développement et des pays en transition et de mettre fin au sous-développement.

6. **M. Valera Paulino** (Mexique) note avec satisfaction que la Commission de la science et de la technique au service du développement a choisi d'axer ses travaux au cours de la période intersessions 2001-2003 sur une question qu'il considère fondamentale pour l'insertion des pays en développement dans l'économie du XXI^e siècle, à savoir le développement des technologies et le renforcement des capacités pour accroître la compétitivité dans une société numérique. Les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/56/96) sont importantes, notamment celles qui visent à promouvoir la synergie en matière de création, d'innovation et de transfert technologiques entre les secteurs public et privé, qui méritent une attention particulière. Le Mexique pense donc que le Réseau électronique pour la science et la technique au service du développement doit jouer un rôle déterminant en diffusant une information à jour et abondante sur les pratiques optimales et les possibilités de partenariat et de financement en matière de science et de technologie, et devenir ainsi le principal instrument de la science et la technique au service du développement. Le Mexique estime que la Commission devrait appuyer les initiatives que les pays en développement prennent afin d'encourager le secteur privé et le secteur public à

coopérer davantage en matière de développement et de diffusion des nouvelles technologies. La création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (voir A/56/96) constitue une initiative qui va aider les pays en développement à coopérer avec tous les partenaires en vue de mettre la science et la technique au service du développement.

7. **M. Fasehun** [Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, (OMPI)] note que si le XXe siècle a été celui de la technologie, le XXIe siècle promet des réalisations technologiques encore plus grandes et sera peut-être le siècle où toutes les nations auront les moyens d'exploiter la technologie afin de lutter contre les fléaux qui s'abattent sur l'humanité depuis des millénaires. La protection des droits intellectuels renforce l'innovation et la créativité, qui à leur tour stimulent la technologie. L'OMPI, dont la mission est de défendre les droits de propriété intellectuelle, dispose d'une profusion d'informations sur toutes les techniques; elles sont accessibles sur l'Internet. Consciente du rôle crucial de l'innovation et de la créativité technique, l'OMPI a pris des initiatives visant à expliquer le système de propriété intellectuelle et à utiliser ces droits en vue de stimuler la créativité technique et la compétitivité. Elle a également entrepris d'adapter le système de propriété intellectuelle pour aider à créer des richesses dans les pays en développement. Ce système permet à de nombreuses petites et moyennes entreprises d'intensifier leur commerce, et de contribuer ainsi à la croissance de leur pays.

8. Les technologies de l'information et de la communication ont été souvent mentionnées comme moyen de réduire la fracture numérique. L'OMPI s'est engagée dans un programme d'actions concrètes visant à réduire ce fossé. Grâce à la mise en réseau de tous ses bureaux nationaux avec son siège, elle fera profiter de ce programme tous les bureaux nationaux des pays en développement et des pays en transition. L'OMPI a également entrepris de rédiger des modèles de contrat de propriété intellectuelle concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, qui accroîtront les recettes de bon nombre de pays, notamment les pays en développement. L'OMPI est au service de l'humanité pour encourager, au moyen de la coopération, la création, la diffusion, l'utilisation et la protection des inventions susceptibles de promouvoir un monde meilleur pour tous.

9. **M. Hamad** (UNESCO) rappelle la déclaration faite par le représentant de son organisation lors du

débat général et demande aux délégués de garder à l'esprit le rôle spécifique que doivent jouer les institutions spécialisées tout en préservant le rôle fédérateur de la Commission. Il s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne et, comme lui, il souligne les synergies entre tous les organismes du système des Nations Unies dans le développement scientifique et technique.

Point 100 de l'ordre du jour : Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (Présentation et débat général) (A/56/167, A/56/358)

10. **M. Chamie** (Division de la population, Département des affaires économiques et sociales) indique que les pays qui expriment des réserves quant à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement considèrent que les ressources disponibles étant limitées, elles devraient être consacrées à mettre en oeuvre les accords existants et que les négociations bilatérales et régionales auraient probablement plus de résultats qu'une conférence. Ils estiment également qu'il conviendrait de recourir aux mécanismes existants au sein du système, à savoir la Commission de la population et du développement, l'Organisation internationale du Travail et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a récemment apporté une contribution majeure sous la forme de services de transport, de soins médicaux, de coopération technique et de campagnes d'information, notamment. La coopération croissante avec l'OIM permet au système des Nations Unies de régler plusieurs problèmes en s'appuyant sur l'expérience pratique de l'OIM, gagnant ainsi en efficacité.

11. Les pays favorables à la convocation d'une conférence pensent qu'il importe de défendre les droits des migrants. Ils précisent que la conférence devrait être technique et analytique et concerner tous les types de migrants. En revanche, aucun consensus n'existe quant aux objectifs, au financement et au secrétariat d'une éventuelle conférence. De nombreux gouvernements sont d'avis qu'elle devrait être financée par le système ou par des contributions spéciales des donateurs, dont

bon nombre s'opposent au projet de conférence. Il n'est donc pas sûr du tout qu'une telle conférence ait lieu.

12. Le problème des migrations est caractérisé par le manque de données, l'absence de théorie fiable permettant d'expliquer le phénomène et la mauvaise compréhension des liens complexes qui existent entre les migrations et le développement durable. L'augmentation récente des migrations, surtout clandestines, et de la visibilité du phénomène ont des conséquences vastes et directes sur la vie et la sécurité des populations et le fonctionnement des États.

13. **M. Kamyab** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/56/167). La question des migrations internationales n'a pas d'âge, puisque l'homme a toujours été poussé à aller chercher ailleurs ce qu'il n'avait pas chez lui. La pauvreté et le sous-développement croissants de certains pays, qui contribuent à creuser davantage le fossé Nord-Sud, ainsi que la marginalisation et les effets néfastes de la mondialisation augmentent le nombre de migrants vers les pays industrialisés. Malheureusement, la plupart des mouvements de population se font entre pays en développement et non des pays du Sud vers les pays du Nord, et ce en raison, entre autres, des politiques limitant l'immigration dans les pays développés.

14. Les migrations internationales ont des causes diverses. Elles ont des effets sur le processus de développement, qui à son tour influe sur les mouvements de population. Dans une perspective mondiale, les migrations constituent un phénomène qui présente des avantages et des inconvénients pour les pays d'accueil et les pays d'origine. Les tendances démographiques, telles que le vieillissement et l'urbanisation, ont des répercussions sur le fonctionnement social, économique et politique de presque tous les pays, et les relations entre migrations internationales et développement sont nombreuses et complexes.

15. Les migrations internationales constituent un aspect majeur du développement économique et social, seront une question fondamentale à l'ordre du jour du développement pour les années à venir et poseront des difficultés énormes à l'ensemble de la communauté internationale. La compréhension des causes profondes des migrations internationales et des répercussions qu'elles ont sur les pays d'accueil, les pays d'origine et les pays de transit n'en est qu'à ses débuts. Cependant, devant la fuite des cerveaux qui frappe les pays en dé-

veloppement, et le mal qu'ils ont à tirer parti des effets positifs que peuvent avoir les contributions faites par leurs nationaux expatriés au développement de leur pays, la question est devenue prioritaire.

16. L'adoption dans différentes régions du monde de politiques de l'immigration s'explique par la volonté de contrôler, d'une part le nombre et le type de migrants, d'autre part leurs conditions de vie. Il importe de souligner que les politiques nationales de migration et de développement devraient être formulées dans une optique internationale. En effet, toute politique visant une solution durable au problème doit tenir compte des éléments fondamentaux suivants : l'appauvrissement et la marginalisation de certains pays en développement et les déséquilibres croissants entre pays en développement et pays développés. Les questions de migration et de développement doivent donc être examinées sur la base de la responsabilité commune de toutes les nations et l'impératif de coopération internationale afin de réduire le fossé Nord-Sud. Seules des politiques générales, cohérentes et efficaces, fondées sur la coopération et la compréhension permettront d'optimiser les avantages des migrations internationales pour tous. Il est donc nécessaire de prendre des mesures coordonnées aux niveaux national, régional et mondial.

17. En raison des différences de niveau économique entre les pays, il faut trouver un dénominateur commun et amorcer un dialogue pragmatique, qui tienne compte des intérêts divergents; il faut d'abord mieux comprendre le phénomène en échangeant des informations sur la question. Un dialogue concret et constructif est d'autant plus nécessaire que, comme le montre l'augmentation de l'immigration illégale, les politiques de migration et de développement ont jusqu'alors échoué, et il faut renforcer d'urgence la coopération internationale au sujet des migrations.

18. S'agissant de la convocation d'une conférence, les résultats de l'enquête menée auprès des États Membres montrent que la question doit encore être examinée avant qu'une décision définitive soit prise. Pendant que l'appareil intergouvernemental poursuit ses discussions sur l'organisation d'une telle conférence, il convient toutefois de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés par tous les organismes compétents du système des Nations Unies et par d'autres organisations internationales qui s'occupent des migrations.

19. **M. Goffin** (Belgique) prend la parole au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et

orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), des autres pays associés (Chypre, Malte, Turquie), ainsi que du Liechtenstein. Il dit que les phénomènes migratoires touchent sans cesse davantage de pays, et affectent les aspects les plus divers des sociétés (démographique, sociologique, économique, politique et culturel) et que leur gestion est devenue un enjeu majeur.

20. Lors de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, les participants ont reconnu les contributions positives aux plans économique, social et culturel apportées par les migrants, tant à leur pays d'accueil qu'à leur pays d'origine. Ils ont réaffirmé le droit souverain des États en matière de politique d'immigration, ainsi que la nécessité que cette dernière soit en accord avec les instruments internationaux pertinents de protection des droits de l'homme. Ils ont condamné les manifestations racistes, xénophobes, intolérantes et discriminatoires à leur égard et souligné la nécessité de les combattre. Ils ont aussi mis en exergue l'importance de créer des conditions propices à une plus grande harmonie et tolérance et un plus grand respect entre les migrants et le reste de la société. Ils ont souligné que le regroupement familial avait un impact positif sur l'intégration et enfin reconnu la vulnérabilité particulière des migrants.

21. Vecteur de dialogue interculturel, et source d'une meilleure compréhension entre les peuples, les migrations jouent également un rôle économique important, par le mouvement de la main-d'oeuvre et celui des connaissances, de la créativité, du commerce et de l'investissement. L'Union européenne rappelle l'importance d'un traitement régional et intégré des flux migratoires. Elle a appliqué un modèle unique en son genre, reposant sur une série de politiques communes en matière d'asile et de migrations qui prévoient notamment des critères d'octroi du statut de réfugié, des normes minimales d'accueil, des normes minimales relatives au statut des ressortissants des pays tiers résidents de longue durée, ou encore l'établissement de statistiques analytiques et descriptives par EUROSTAT, l'Office statistique des Communautés européennes.

22. Une des priorités de la présidence de l'Union européenne est l'élaboration d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration. Au Conseil européen de Tampere (Finlande) en 1999, a été approuvé un programme d'action ambitieux et détaillé qui doit conduire

à la création d'un espace ouvert et contrôlable, fondé sur les principes européens d'ouverture, de liberté et d'hospitalité, de solidarité, de non-discrimination, de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, ainsi que sur les valeurs d'une société multiculturelle.

23. C'est dans cet esprit que doit s'ouvrir une conférence européenne sur les migrations en octobre à Bruxelles autour des thèmes suivants : gestion des migrations, politiques du marché de l'emploi et migrations, partenariat avec les pays d'origine en vue de la gestion des flux migratoires et intégration des immigrants. L'Union dressera lors du Sommet européen de Laeken (Belgique) en décembre le bilan des progrès enregistrés et tentera d'élaborer une politique commune en matière d'asile et de migrations, en mettant l'accent sur l'harmonisation des procédures d'octroi du statut et l'accueil des demandeurs d'asile car, en cette année qui marque le cinquantième anniversaire de la Convention de Genève, il convient de réaffirmer le principe du droit à une protection internationale.

24. Cette politique doit également englober la lutte contre l'immigration illégale, en particulier contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants qui ont pris des proportions inquiétantes. Des réseaux sans scrupules, souvent liés à la criminalité organisée, profitent de façon scandaleuse de la misère humaine. Il faut mettre fin à ces trafics qui bafouent la dignité humaine. L'Union européenne se réjouit, à cet égard, de l'adoption par la cinquante-cinquième Assemblée générale de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles additionnels contre le trafic des migrants et contre la traite des personnes, particulièrement les femmes et les enfants et appelle tous les États membres à ratifier ces instruments qui ont été signés par les 15 membres de l'Union.

25. Les migrations constituent un phénomène extrêmement complexe. En particulier, l'examen de la façon dont les migrations participent de la dynamique des processus de développement, ainsi que les répercussions éventuelles qu'elles peuvent avoir sur ceux-ci, mériterait davantage d'attention dans le cadre des recherches sur les phénomènes migratoires. Les programmes de développement pourraient aussi tenir compte du rôle des migrations sur la situation du pays d'origine et du pays d'accueil, de façon à optimiser les potentialités offertes par celles-ci. Il serait également utile d'explorer les possibilités de renforcer la

coordination entre les différents organismes des Nations Unies dans ce domaine.

26. Il faudrait aussi poursuivre les travaux qui permettraient une meilleure compréhension des phénomènes migratoires, en particulier en ce qui concerne leur impact sur le développement. La mobilité est inhérente à l'activité humaine : il faut prendre en compte les richesses que la migration recèle, tout en combattant les dérives intolérables qu'elle comporte. La gestion des migrations doit être traitée d'une façon intégrée et globale, en tenant compte des spécificités de chaque région. Et la contribution positive des migrants doit être reconnue par tous et leurs droits doivent être pleinement respectés.

27. Enfin, l'Union européenne considère que, bien que les migrations internationales constituent un sujet important, compte tenu de la complexité et de la disparité des phénomènes migratoires, ces questions devraient être examinées au sein des mécanismes appropriés du système des Nations Unies, plutôt que dans le cadre d'une Conférence internationale des Nations Unies.

28. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit qu'à l'ère de la mondialisation, la mobilité de la population s'est accrue. Les migrations internationales, grand phénomène actuel qui touche un nombre toujours plus grand d'individus et d'États, ont manifestement de vastes répercussions sur l'ensemble des problèmes de développement.

29. La Fédération de Russie est à la fois un pays d'immigration et d'émigration; elle considère les migrations internationales comme un facteur démographique de premier plan qui mérite d'être dûment pris en compte lors de l'élaboration des politiques de la population et du développement économique et social. L'analyse et la prévision des flux migratoires et l'étude des liens entre les migrations et le développement revêtent une grande importance pour la Fédération de Russie qui a pris ces aspects en compte dans le plan de développement démographique qu'elle a adopté à l'horizon 2015. Par ailleurs, il est indispensable de développer la coopération internationale dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données touchant aux migrations et de faire connaître les politiques d'intégration du problème migratoire dans la stratégie du développement.

30. Convaincue que l'ONU peut et doit apporter une contribution de poids à cette entreprise, la Fédération

de Russie estime qu'il faut continuer à appuyer les travaux utiles que le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies ont effectués pour étudier les phénomènes migratoires internationaux, notamment par la publication d'études approfondies et l'organisation de rencontres permettant aux experts de différents pays de procéder à de fructueux échanges de vues.

31. **M. Valera** (Mexique) tient d'emblée à féliciter le Secrétaire général de l'ONU et les organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de migrations, population, emploi, statistique, ou droits de l'homme pour la qualité des documents techniques qui nourrissent les débats de la Deuxième Commission. Il salue également les travaux des institutions qui se consacrent aux migrations internationales et dont la diversité témoigne de l'importance et de la complexité du thème à l'examen, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui a apporté un fructueux appui au Processus de Puebla en Amérique du Nord et en Amérique centrale (voir A/56/167, par. 44).

32. En effet, les migrations internationales figurent au rang des grands phénomènes mondiaux que la communauté internationale doit appréhender dans un esprit de véritable coopération. Désormais, aucun pays ou région du monde n'est à l'abri des risques posés par ce phénomène, ni écarté de ses potentialités, et il est donc nécessaire d'en réduire le coût et d'en optimiser les bénéfices.

33. Selon les chiffres publiés par l'OIM, le monde comptait 150 millions de migrants ou d'étrangers vivant dans les pays d'accueil en 2000, dont 47,5 % de femmes. Quant à eux, le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes génèrent des flux migratoires considérables puisque 5 à 15 % de leurs populations vivent à l'étranger.

34. Les liens entre migrations internationales et développement sont complexes car ils font intervenir de multiples facteurs – économiques, technologiques, démographiques, sociaux, écologiques, historiques et culturels – en fonction des caractéristiques régionales. C'est pourquoi le Mexique souhaite depuis plusieurs années la tenue d'une conférence internationale sur les migrations internationales et le développement, sous l'égide de l'ONU, car la réflexion sur ce thème aurait tout à gagner à l'examen systématique des causes, manifestations et conséquences des migrations internationales et de leurs coûts et avantages à court, moyen et long termes tant dans les pays d'origine que

long termes tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit et d'accueil.

35. Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son rapport (A/56/167), du fait des divergences de vues et d'intérêts observables et des liens étroits qu'elle entretient avec la sécurité nationale, la question des migrations internationales reste délicate. C'est pourquoi le Mexique, pays d'origine, d'accueil et de transit d'importants flux migratoires, a plaidé vigoureusement au sein de diverses instances multilatérales en faveur des droits fondamentaux des migrants, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur statut. Si, en effet, le Mexique reconnaît que tout État a le droit de définir et d'appliquer la politique migratoire de son choix et d'exercer sa souveraineté pour le contrôle de ses frontières, il juge que le traitement que les États réservent aux étrangers se trouvant sur leur territoire n'est pas de leur compétence exclusive mais doit plutôt relever de normes internationales. Ainsi, le Mexique estime que ce n'est que par la voie de la coopération bilatérale, régionale ou internationale que l'on pourra gérer le phénomène des migrations internationales de manière rationnelle et humaine pour le bien des migrants et des sociétés d'accueil, et sans pour autant nuire aux sociétés d'origine et de transit.

36. **M. Jiménez Torres** (Équateur), dit que depuis 10 ans, parallèlement à la mondialisation, les migrations sont devenues un phénomène véritablement mondial qui exige une action responsable de la part de la communauté internationale.

37. En effet, la recherche désespérée d'une vie meilleure dans un monde prompt à exclure et à marginaliser pousse des effectifs croissants à aller grossir les flux migratoires entre pays en développement ou entre pays développés et en développement. Ces migrations empruntent à la fois des voies légales et illégales de par l'existence de réseaux et de groupes sans scrupules qui tirent profit du désespoir de tous ceux qui aspirent à une vie plus digne. Or, les migrants en situation irrégulière sont exploités et privés des droits les plus élémentaires. Les migrations internationales ont d'importantes conséquences économiques et sociales pour les pays d'origine comme les pays d'accueil. Elles contribuent au dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire soit par apport de main-d'oeuvre soit du fait des transferts de ressources aux pays d'origine. Elles constituent donc un facteur positif pour la création de richesses, et, partant, pour le bien-être des populations.

38. La gestion de ce phénomène exige un renforcement des instances de dialogue et de coordination inter-institutions à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale et l'affirmation du principe selon lequel toutes les parties prenantes doivent assumer collectivement la responsabilité du problème. Dans le même temps, il est indispensable de redoubler les efforts visant à protéger les droits des migrants et de leur famille. En effet, c'est la seule voie à suivre pour aborder le problème sous tous ses aspects et tirer le meilleur profit des avantages résultant de la mobilité démographique.

39. **M. Paiva** (Représentant de l'Organisation internationale pour les migrations) dit, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport (A/56/167), que les liens existant entre les migrations et le développement sont complexes, parfois même controversés. On s'interroge notamment sur le fait de savoir si l'exode de travailleurs qualifiés nuit nécessairement aux pays d'origine, étant donné que les migrants envoient de l'argent à leur famille, qu'ils constituent un trait d'union avec les nouvelles technologies utilisées à l'étranger et qu'ils peuvent faire profiter leur pays des compétences acquises s'ils retournent chez eux. La réflexion porte aussi sur le rôle du sous-développement comme moteur des migrations internationales, du fait que la majorité des migrants ne sont pas les plus miséreux et que la plupart des flux migratoires ont lieu entre pays en développement. Et l'on se demande si les migrations exercent toujours le même impact favorable sur le développement que par le passé. Ce débat entre universitaires, décideurs et professionnels se déroule alors même que dans le monde, la circulation des idées, des biens, des images et des capitaux s'accélère, modifiant irrévocablement la vie quotidienne de tous. Il est un fait certain, toutefois, c'est que les migrations sont un phénomène mondial dont tous les pays subissent le contrecoup qu'ils soient pays d'origine, d'accueil ou de transit. Ce fait nouveau a d'importantes conséquences pour les relations entre États et pour les organisations multilatérales.

40. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est fait l'écho des profondes mutations survenues depuis 10 ans. Ainsi, nul ne pouvait prévoir le succès des techniciens de l'informatique et de la communication et les mouvements de main-d'oeuvre qui en ont résulté, ou encore les effets de l'application de conditions plus rigoureuses pour l'obtention du droit d'asile, qui a provoqué une hausse spectaculaire de

l'immigration illégale. On n'avait pas davantage prévu les nouveaux phénomènes démographiques ni l'explosion du trafic des migrants, en particulier des femmes et de tout le cortège de violations et de violences qu'il entraîne.

41. Le rapport du Secrétaire général fait un bilan complet de l'action menée par l'OIM pour mieux faire connaître les tendances migratoires actuelles et aider les gouvernements à y faire face, définir des moyens d'action et favoriser le dialogue international sur ce thème. Il convient toutefois de signaler un secteur d'intervention prioritaire, l'appui aux consultations régionales sur les migrations qui permettent aux régions de mieux circonscrire leurs problèmes communs et d'adopter des approches concertées sur les migrations illégales et la contrebande et le trafic de migrants.

42. L'OIM, fondée en 1951 à titre provisoire pour régler les aspects pratiques des mouvements de population résultant de la Deuxième Guerre mondiale en Europe occidentale et qui a aujourd'hui à son actif un large ensemble d'interventions dans quelque 90 pays, doit désormais résoudre des problèmes à bien des égards plus complexes qu'à sa création. En revanche, la communauté internationale semble prendre de plus en plus conscience de l'importance des migrations internationales sur la scène mondiale et de la nécessité d'apporter des solutions collectives au problème dans le cadre d'un effort concerté.

43. **M. Gospodinov** (chef de la délégation de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) commence par offrir ses condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis après les événements atroces survenus à New York le 11 septembre.

44. L'orateur dit que la question des migrations et du développement revêt une importance croissante pour la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce n'est pas le principe même de la migration qui importe, ou les raisons qui poussent les migrants à partir, mais l'impulsion qu'ils apportent aux pays d'accueil en contribuant à la croissance économique et sociale et à l'élargissement des perspectives des collectivités qui les reçoivent. Ce qui importe aussi, c'est la mesure dans laquelle le départ des habitants d'un pays peut avoir un impact négatif sur son développement, car ce sont souvent les plus instruits et les plus compétents qui s'en vont.

45. Ce qui motive le départ, c'est l'espoir d'une vie meilleure lorsque le pays d'origine n'offre aucune perspective d'avenir. Or, à leur arrivée dans le pays d'accueil, c'est cette situation même qui confère aux migrants le statut de citoyen de deuxième classe et les prive souvent des droits les plus fondamentaux. Ce sont ces formes nouvelles, imprévues, de vulnérabilité qui sont au coeur des préoccupations des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une vulnérabilité due au fait que le sort des migrants s'améliore rarement à leur arrivée et que leurs espoirs peuvent même parfois mettre une génération à se concrétiser.

46. Plusieurs facteurs concourent à accroître les flux migratoires et cette tendance a peu de chance de s'inverser. Outre les facteurs socioéconomiques bien connus, on peut citer la pression démographique dans le pays d'origine et le creusement de l'écart entre pays riches et pays pauvres. Par ailleurs, à l'heure actuelle, il est plus facile et moins coûteux de voyager et dans les pays développés, la chute du taux de natalité et le vieillissement de la population accroissent la demande de main-d'oeuvre. Cet entrelacs de facteurs ne facilite déjà pas l'adoption de solutions uniques, mais il faut également tenir compte du fait que certains gouvernements et de nombreuses populations refusent de reconnaître qu'ils ne pourront pas franchir avec succès le passage du XXIe siècle si des migrants ne viennent pas renflouer les effectifs de main-d'oeuvre dont leur économie a besoin. Les migrants sont exposés au ressentiment et à la discrimination lorsqu'ils trouvent du travail dans une société qui, par ailleurs, connaît des problèmes de chômage. Comme les gouvernements ne veulent ou ne peuvent pas s'attaquer aux problèmes multiples causés par les migrations et qu'ils empêchent d'entrer les migrants ne présentant pas les qualifications qu'ils recherchent, les migrations ne permettent plus de redistribuer généralement la main-d'oeuvre mais d'enrichir certains pays au détriment d'autres.

47. D'autres thèmes méritent un examen plus approfondi, comme le fait que les freins imposés à l'immigration incitent les candidats au départ à passer par les voies illégales ou à demander le droit d'asile, entraînant l'essor du trafic des migrants et le ralentissement des dossiers des véritables demandeurs d'asile. La vulnérabilité des migrants pose de nombreux autres problèmes, notamment médicaux (susceptibilité accrue aux maladies comme le VIH/sida) et éducatifs.

48. Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge répondent déjà aux besoins des migrants en leur

dispensant des conseils et des formations et en faisant campagne contre la discrimination et la xénophobie dont ils sont parfois les victimes. Les événements du 11 septembre ont donné une nouvelle dimension à leur tâche qui consistera aussi désormais à faire face à la résurgence de la discrimination et de la violence dans les quartiers où vivent des étrangers. Il faut craindre que cette actualité ne compromettent le débat sur les migrations et le développement, mais les gouvernements ne pourront pas pour autant revenir en arrière et inverser un phénomène inéluctable pour le progrès du développement, et l'on ne saurait davantage tolérer que les migrants soient traités comme des citoyens de deuxième classe dans leur nouveau pays.

49. **M. Lee** (République de Corée) dit que l'intensification considérable des migrations internationales au cours des dernières décennies oblige de plus en plus la communauté internationale à y prêter attention. Or, les pays d'accueil et d'origine ne font pas toujours preuve d'un grand enthousiasme face à aux mouvements migratoires.

50. Même si, correctement gérés, les flux migratoires peuvent jouer un rôle positif et accroître la diversité et le dynamisme des sociétés d'accueil, on ne doit pas sous-estimer leurs incidences socioéconomiques et démographiques tant à l'échelon national qu'international. La République de Corée considère que la question des migrations internationales devrait être examinée dans le cadre du système des Nations Unies et dans la perspective du développement économique et social. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé, c'est en s'attaquant à ses causes premières qu'il sera possible d'y apporter une solution. En d'autres termes, les migrations internationales devraient être envisagées dans le cadre de ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour éliminer la pauvreté et instaurer un développement durable. En outre, il faut réaffirmer plus clairement les liens qui existent entre les migrations internationales et le développement.

51. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des gouvernements indiquent qu'il est prématuré d'espérer pouvoir dégager le consensus nécessaire sur la convocation éventuelle d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. La délégation de la République de Corée est d'avis que les mécanismes existants au sein du système des Nations Unies, notamment les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes inter-

nationaux, pourraient être renforcés par une coopération et une interaction plus efficaces.

52. **M. Ragab** (Égypte) dit que les migrations internationales suscitent un intérêt très net aux niveaux politique, social et économique. De plus en plus de pays adoptent des politiques visant à ralentir l'immigration. Les causes de ce regain d'intérêt sont nombreuses : le fossé économique qui sépare les pays du Sud des pays du Nord et qui ne cesse de se creuser, l'existence dans les pays du Nord d'un marché du travail capable d'assimiler la main-d'oeuvre des pays du Sud dans les domaines techniques spécialisés, la récession économique dans les pays en développement, la hausse du chômage et de l'inflation et l'extension des conflits politiques (notamment en Afrique) qui aggravent l'insécurité et la misère.

53. Le lien direct entre les migrations internationales et la mondialisation est très complexe et le développement est une responsabilité commune des pays du Nord et du Sud. Les pays du Sud ne peuvent amorcer leur développement, améliorer leur économie, les conditions de vie de leurs citoyens et réussir leur intégration dans l'économie mondiale sans prendre de mesures concrètes au niveau local et international. Au niveau local, le renforcement des institutions, la garantie d'un emploi et l'amélioration des conditions de vie constituent la priorité. Toutefois, l'aspect le plus difficile du problème concerne l'ordre économique international. Il faut restructurer cet ordre, afin de renforcer les capacités des pays en développement, d'intensifier l'échange des connaissances et d'encourager la formation des ressources humaines de ces pays et les aider à moderniser leurs moyens de production, à redynamiser leurs marchés et à créer des possibilités d'investissement nationales et internationales afin qu'ils passent du stade de pays consommateurs à celui de pays producteurs. En outre, il est indispensable d'apporter une solution durable au problème de la dette extérieure qui a une incidence directe sur l'économie de ces pays et par conséquent sur le chômage qui favorise l'exode des cerveaux.

54. En conclusion, le représentant de l'Égypte souscrit à l'avis formulé par la délégation de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à savoir qu'il existe de nombreux obstacles à la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement mais que ces obstacles ne doivent pas empêcher une approche globale de la question. Celle-ci doit être examinée dans

le cadre du développement, en fonction d'une responsabilité internationale commune et de la coopération nécessaire pour réduire l'écart entre les pays du Nord et du Sud. La délégation de l'Égypte considère qu'il est important d'éliminer tous ces obstacles afin de permettre la tenue de la conférence car elle aurait certainement une incidence considérable dans ce domaine et dans celui du développement.

55. **M. Bustinza** (Pérou) dit qu'il préfère utiliser l'expression pays non développés au lieu de pays en développement et fait observer que pour les citoyens de ces pays, il est évident que ce n'est pas la liberté qui régit le monde actuel. Le libéralisme tant vanté dans le monde est en fait purement idéologique. Parmi les facteurs de production seul le capital dispose d'une liberté absolue de passer d'un pays à un autre, selon ses besoins. La technologie et l'emploi restent prisonniers des frontières nationales.

56. Le Pérou considère qu'il est utile que la question des migrations internationales soit examinée à l'ONU. Pourtant, l'aspect le plus urgent du problème des migrations doit être réglé grâce à des négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce afin d'étendre la liberté de mouvement à tous les facteurs de production, parmi lesquels les services fournis par la main-d'oeuvre.

57. Finalement, le représentant du Pérou dit que son pays croit en l'économie de marché, qu'il est favorable à la libre circulation des capitaux, mais que cette liberté doit aussi être étendue à l'emploi et à la technologie ainsi qu'aux biens et aux services.

La séance est levée à 12 h 5.